

LE MENSUEL **veia**

La note de conjoncture de la Cellule Economique de Bretagne

Juillet 2025 #15

NOUVELLE BAISSSE DE LA CONSTRUCTION NEUVE DE LOCAUX ET LOGEMENTS

Les mises en chantier de locaux et de logements
sont de nouveau en recul sur un an.

Page 3

Bâtiment : le chiffre d'affaires atteint 12,4 Md€ en 2024, en baisse de -3,1 % en valeur sur un an

page 2

L'actu en bref - Indicateurs clés

page 3

Vue d'ensemble Construction

page 4

Zoom : Les besoins en logements dans le cadre de la réindustrialisation des Territoires d'Industrie en Bretagne

page 5

Revue thématique : Transformation des bureaux en logements, la loi définitivement adoptée

page 6

La carte du mois

page 7

Les actualités

page 8

veia
UNE MARQUE DE LA CELLULE
ÉCONOMIQUE DE BRETAGNE

La construction neuve est de nouveau en recul en Bretagne sur un an à fin mai 2025. En ce qui concerne le logement, la construction neuve de maisons individuelles continue de chuter, atteignant tous les mois des niveaux historiquement bas. Le rebond des mises en chantier de logements collectifs fin 2024 semble ralentir, et le rythme des autorisations délivrées sur les premiers mois de 2025 laisse présager un regain d'activité sur la fin d'année et le début de l'année 2026. En ce qui concerne la construction neuve de locaux, les autorisations dynamiques en 2024 ont permis de stimuler les mises en chantier, mais on semble assister à un retournement conjoncturel important, alimenté par la hausse des incertitudes économiques et politiques, dégradant la confiance des maîtres d'ouvrage publics et privés.

Or, les besoins en logements sont importants en Bretagne. Ne serait-ce que dans les communes concernées par le label « Territoire d'Industrie », entre 11 000 et 12 500 nouveaux logements sont nécessaires chaque année pour absorber la croissance démographique et le desserrement des ménages. Dans la plupart de ces territoires, le rythme de la construction neuve observé au cours des dernières années ne permet pas de couvrir ces besoins.

La construction neuve n'est pas le seul moyen de produire des logements. D'autres solutions existent et, parmi elles, la transformation de bureaux en logements. Une loi récente permet de faciliter ces opérations souvent complexes économiquement et juridiquement.

Enfin, la production de logements n'est pas le seul besoin des territoires bretons devant être assuré par le secteur du bâtiment. En Bretagne, plus de 800 000 logements étaient considérés comme des « passoires thermiques » en 2021 et nécessitent d'importants travaux de rénovation.

Bâtiment : le chiffre d'affaires atteint 12,4 Md€ en 2024, en baisse de -3,1 % en valeur sur un an

En 2024, l'activité totale Bâtiment était en baisse, pénalisée par la construction de logements neufs, tandis que les marchés de la construction neuve de locaux et de l'entretien – rénovation étaient en hausse. Par ailleurs, suite à une révision méthodologique, le niveau du chiffre d'affaires a été révisé, y compris sur le passé.

Chiffre d'affaires de la région (% de croissance)													
Logements neufs			Locaux neufs			Construction neuve	Entretien-rénovation			Total Bâtiment			
Individuels	Collectifs	Ensemble logements neufs	Bureaux, commerces, usines, exploitations agri.	Autres bâtiments (écoles, hôtels, foyers, etc.)	Ensemble Locaux neufs	Ensemble construction neuve	Logements	Locaux	Ensemble Entretien-rénovation	Chiffre d'affaires Bâtiment	Poids Entretien réno	Chiffre d'affaires en €	
2023	-11,6%	-7,1%	-10,4%	-2,8%	-5,3%	-3,7%	-8,3%	+9,4%	+11,7%	+9,9%	+0,4%	52%	12,8 Md€
2024	-22,3%	-8,1%	-18,2%	+3,6%	+10,9%	+6,1%	-10,3%	+2,9%	+5,8%	+3,5%	-3,1%	56%	12,4 Md€

L'activité construction neuve pénalisée par le logement

En 2024, plusieurs facteurs ont pesé négativement sur l'activité dans la construction neuve. Premièrement, les taux d'intérêt, bien qu'en baisse, restent à un niveau élevé en perspective historique. Deuxièmement, les incertitudes politiques et économiques, aussi bien au niveau national qu'international, ont fortement affecté la confiance des ménages et des entreprises. Enfin, l'effet retardé des niveaux de permis de construire accordés en 2023 ont affecté les mises en chantier en 2024 : cela a joué positivement pour les locaux, mais négativement pour les logements.

Au total, le chiffre d'affaires lié à la construction neuve recule de -10,3 % en valeur en 2024 après un recul de -8,3 % en 2023, pénalisé par le logement (-18,2 % en 2024 après -10,4 % en 2023), et notamment l'individuel (-22,3 % en 2024 après -11,6 % en 2023). L'activité rebondit toutefois dans la construction neuve de bâtiments non résidentiels (+6,1 % en 2024 en valeur après -3,7 % en 2023).

L'activité entretien – rénovation encore en hausse, mais sur un rythme moindre

En ce qui concerne l'entretien – rénovation, trois phénomènes ont entraîné un ralentissement du rythme de croissance de l'activité dans ce secteur. Premièrement, le recul des ventes de logements anciens au premier semestre 2024 a limité le nombre d'opportunités de réaliser des rénovations d'ampleur. Deuxièmement, l'instabilité du dispositif MaPrimeRénov' en début d'année a également affecté le recours à ce dispositif d'incitation monétaire. Enfin, comme pour le logement, les incertitudes économiques et politiques ont affecté les prises de décisions des propriétaires de bâtiments, notamment tertiaires.

Au total, le chiffre d'affaires lié à l'activité entretien – rénovation est en hausse de +3,5 % en valeur en 2024, après +9,9 % en 2023. **Il représente désormais 56 % des 12,4 Md€ de chiffre d'affaires du Bâtiment, contre 47 % en 2021, et 37 % en 2009.**

Point méthodologique

L'estimation du chiffre d'affaires Bâtiment se fait en combinant les volumes de mises en chantier connus tous les mois et une estimation de chiffre d'affaires/m². Cette dernière estimation n'est pas révisée fréquemment, ce qui explique des rehaussements importants et un chiffre d'affaires plus élevé pour la filière en 2024, sans que les volumes de construction n'aient été révisés à la hausse.

L'ACTU EN BREF

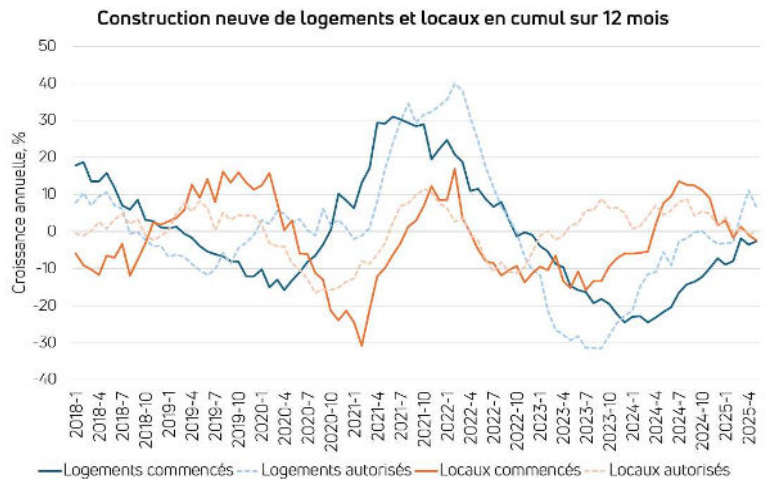
Une réforme du calcul du diagnostic de performance énergétique (DPE) devrait faire sortir environ 850 000 logements des catégories F ou G à compter du 1^{er} janvier 2026 : Le Premier Ministre a annoncé mercredi 8 juillet une modification du calcul du diagnostic de performance énergétique (DPE) des logements, principal outil de la rénovation énergétique des bâtiments, qui sera plus favorable aux chauffages électriques à partir de 2026. Dans le détail, c'est le coefficient de conversion de l'électricité, qui sert à calculer l'énergie réellement consommée à partir des relevés et factures d'énergie, qui va changer, pour passer de 2,3 actuellement à 1,9. Cette réforme devrait occasionner la sortie de 850 000 logements de la catégorie « passoires énergétiques ». L'arrêté devrait être signé début septembre 2025.

INDICATEURS CLÉS

NOUVELLE BAISSÉ GÉNÉRALISÉE DE LA CONSTRUCTION NEUVE AU MOIS DE MAI

À fin mai 2025, 19 000 logements ont été mis en chantier en Bretagne sur 12 mois glissants, soit 200 de moins qu'à fin avril. Par rapport à fin mai 2024, cela représente une baisse de -2,6 %, sur 12 mois glissants contre +0,8 % au niveau national. Alors que la majorité des régions enregistrent une évolution positive, la Bretagne avec 4 autres régions (dont les Pays de la Loire) est en recul sur 12 mois glissants, en raison d'une importante baisse de l'individuel pur. En effet, **le nombre de logements individuels purs commencés atteint un nouveau point bas historique**, à 6 800 logements sur 12 mois, soit -23,2 % par rapport à fin mai 2024, et -52,6 % par rapport à juin 2022 tandis que la construction neuve de logements collectifs est en hausse sur 12 mois (+14,1 % par rapport à la même période de l'année dernière). S'agissant des permis de construire, ils sont en hausse en Bretagne en cumul 12 mois (+6,5 % par rapport à fin mai 2024), grâce à une demande bien orientée dans le collectif (+14,3 %).

Par département, les évolutions sont contrastées. Concernant les mises en chantier, seul le Morbihan enregistre une forte baisse sur un an (-15,0 %), l'ensemble des marchés y étant en recul. Dans les trois autres départements, malgré une baisse également notable des logements individuels purs, les mises en chantier progressent grâce à une bonne tenue de l'individuel groupé et du collectif. Du côté des autorisations, le Finistère est le seul département à afficher une légère baisse (-0,5 %), et ce malgré une hausse des logements collectifs autorisés (+7,2 %). Les autres départements présentent des



hausse globale, allant de +2,5 % en Ile-et-Vilaine à +23,8 % dans les Côtes-d'Armor.

La construction neuve de locaux est en baisse : sur 12 mois glissants, le nombre de m² commencés diminue de -0,9 % à fin mai, comme au mois dernier. La Bretagne reste toutefois au-dessus de la moyenne nationale (-8,5 %), mais reste assez éloignée des régions les plus dynamiques. Les hausses des investissements en locaux industriels, en commerces et dans le secteur public ont permis de compenser les baisses des autres marchés. Pour ce qui est des surfaces autorisées, la Bretagne est également mieux orientée que le niveau national (+6,0 % contre +3,4 %).

EMPLOI SALARIÉ CONSTRUCTION EN LÉGER RECU

Le nombre de salariés du secteur de la construction (Bâtiment et Travaux Publics) en Bretagne est en léger recul au T1-2025 (-0,8 % contre -2,0 % au niveau national). Au total, le nombre de salariés de la construction atteint environ 83 500 au T1-2025, soit environ 200 de moins qu'au trimestre précédent et environ 700 de moins qu'un an auparavant.

Seul le Finistère affiche une hausse du nombre de salariés, que ce soit sur un trimestre (+12) ou sur un an (+48). A l'inverse, l'Ile-et-Vilaine voit ses effectifs diminuer de manière notable (-120 sur un trimestre, -500 sur un an).

DEMANDEURS D'EMPLOI CONSTRUCTION EN HAUSSE, COMME DANS TOUS LES SECTEURS

Au premier trimestre 2025, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A en fin de mois (DEFM) dans le secteur de la construction en Bretagne est en hausse de +11,2 % en un an et de +9,0 % par rapport au trimestre précédent. Au niveau national, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A est en hausse de +8,7 % sur un an.

Cette hausse sur un an en Bretagne s'inscrit dans le sillage du nombre de DEFM tous secteurs, en augmentation de +12,6 % en un an.

VUE D'ENSEMBLE CONSTRUCTION

Bretagne

France

Sources : DREAL Bretagne – Sit@del2, Acoiss-Urssaf, Insee - Sirene, Dares, France Travail, Sgfgas, FNTF, Unicem

Bâtiment résidentiel – construction neuve

Logements mis en chantier

Situation à fin mai 2025 Cumul 12 mois (évol 1 an), en date réelle estimée (DRE)

↓ -2,6% 19 000 lgts = +0,8% 284 200 lgts

Logements autorisés

Situation à fin mai 2025 Cumul 12 mois (évol 1 an), en date réelle estimée (DRE)

↑ +6,5% 26 000 lgts ↓ -2,7% 346 300 lgts

Bâtiment résidentiel – commercialisation

Réservations de logements par particuliers (indiv + coll)

Au 1^{er} trimestre 2025 (évol 1 an)

= -0,7% 836 lgts ↓ -3,3% 15 464 lgts

Encours de logements (indiv + coll)

A la fin du 1^{er} trimestre 2025 (évol 1 an)

↑ +1,8% 7 766 lgts ↓ -9,8% 116 785 lgts

Prix des logements collectifs

Au 1^{er} trimestre 2025 (évol 1 an)

↑ +8,0% 4 650 €/m² ↑ +1,5% 4 874 €/m²

Bâtiment résidentiel - Prêts à taux zéro

Travaux liés à l'éco-PTZ

De janvier à la fin du 4^{ème} trimestre 2024 (évol 1 an), en M€

↑ +17,1% 192,93 M€ ↑ +14,2% 2 236,23 M€

Bâtiment non résidentiel - construction neuve

Surface de locaux mis en chantier

Situation à fin mai 2025 Cumul 12 mois (évol 1 an), en milliers de m², en date de prise en compte (DPC)

= -0,9% 1 558 mill. m² ↓ -8,5% 19 844 mill. m²

Surface de locaux autorisés

Situation à fin mai 2025 Cumul 12 mois (évol 1 an), en milliers de m², en date de prise en compte (DPC)

↑ +6,0% 2 819 mill. m² ↑ +3,4% 38 284 mill. m²

Entretien-rénovation

Évolution de l'activité au 1^{er} trimestre 2025

Au 1^{er} trimestre 2025 (évol 1 an)

= +0,5% ↓ -1,2%

Évolution de l'activité – Logements

Au 1^{er} trimestre 2025 (évol 1 an)

= +0,6% ↓ -1,0%

Évolution de l'activité – Bâtiments non résidentiels

Au 1^{er} trimestre 2025 (évol 1 an)

= +0,1% ↓ -1,5%

Travaux Publics

Activité récente

Au 1^{er} trimestre 2025 (comparaison moyenne de longue période, solde d'opinion)

↑ -14 ↑ -10

Prévisions d'activité

Au 2^{ème} trimestre 2025 (comparaison moyenne de longue période, solde d'opinion)

↓ -20 = +4

Carnets de commandes

Au 1^{er} trimestre 2025 (évol 1 an)

↓ -0,3 mois 4,2 mois ↓ -0,5 mois 7,2 mois

Matériaux

Production BPE

Production de BPE à fin avril 2025 Cumul 12 mois, en m3

↓ -3,1% 2 406 030 m3 ↓ -8,4% 32 893 643 m3

Production Granulats

Production de Granulats à fin mars 2025 Cumul 12 mois, en milliers de tonnes

= +0,5% 21 698 kt = -1,0% 276 119 kt

Appareil de production

Emplois salariés dans la construction

A la fin du 1^{er} trimestre 2025 (évol 1 an)

= -0,8% 83 462 sal. ↓ -2,0% 1 599 995 sal.

Intérimaires Construction

Moyenne 12 mois à fin mars 2025 (évol 1 an)

↓ -7,3% 6 935 ETP ↓ -6,6% 129 651 ETP

Demandeurs d'emplois Bâtiment et Travaux Publics (cat. A)

Au 1^{er} trimestre 2025 (évol 1 an)

↑ +11,2% 9 022 DEFM ↑ +8,7% 239 510 DEFM

Attention : Depuis le mois de janvier 2025, une évolution dans la procédure d'actualisation a conduit à augmenter le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, et en contrepartie à réduire d'une part le nombre d'inscrits en catégories B et C, et d'autre part le nombre de sorties des listes. Ces évolutions de demandeurs d'emploi catégorie A sont à prendre avec précaution.

Zoom : Les besoins en logements dans le cadre de la réindustrialisation des Territoires d'Industrie en Bretagne

La Cellule Économique de Bretagne a mené une étude pour le compte de la FFB Bretagne, avec le soutien de l'UIMM Bretagne, afin d'estimer les besoins en logement en Bretagne sur la période 2020-2030 et d'engager le dialogue avec les territoires. Un outil a ainsi été développé pour calculer, d'une part, les besoins en logements intrinsèques à chaque territoire (hors effet réindustrialisation), et d'autre part, les besoins en logement induits par la réindustrialisation.

Pour consulter la synthèse et la méthodologie de l'étude, vous pouvez suivre le lien suivant : [Synthèse Besoins en logements](#)

Les grands enseignements de l'étude

Grands enseignements des entretiens qualitatifs

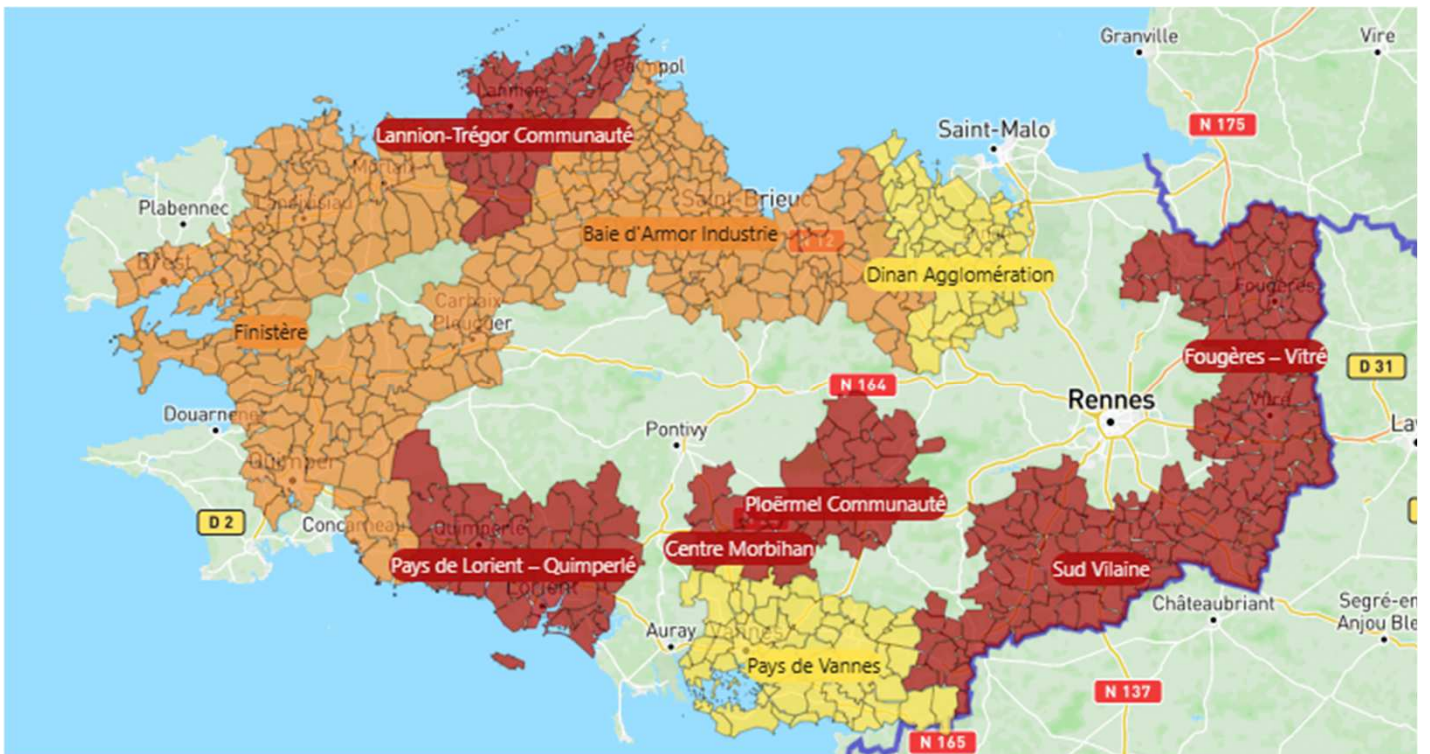
Les entretiens menés avec les responsables des Territoires d'Industrie bretons révèlent des territoires aux dynamiques prometteuses portées par une croissance économique soutenue grâce aux investissements industriels et à la création d'emplois. Toutefois, la quasi-totalité de ces territoires font face à des pénuries de logements pour les travailleurs, accentuées, notamment sur les littoraux, par la concurrence des résidences secondaires et des locations touristiques.

Les grands résultats de l'étude

Nos calculs ont permis d'estimer un besoin de **110 000 à 125 000 logements nécessaires dans les Territoires d'Industrie bretons entre 2020 et 2030**, hors impact de la réindustrialisation (200 000 à 225 000 à l'échelle régionale).

En intégrant l'effet réindustrialisation, environ **7 700 logements supplémentaires seraient nécessaires**.

État des dynamiques de construction neuve par rapport au besoin en logements des Territoires d'Industrie bretons



- ✓ La dynamique de construction neuve des dernières années est supérieure au scénario dynamique du besoin en logements.
- ! La construction neuve des dernières années se situe entre les 2 scénarios intermédiaires du besoin en logements, un point de vigilance à avoir quant au maintien du niveau de production de logements.
- ✗ Le besoin en logements est supérieur à la dynamique de construction neuve des dernières années.

💡 Territoire d'Industrie est un label porté par l'État dans le cadre des politiques de revitalisation industrielle. Ce label permet aux 183 territoires d'industrie au niveau national, de bénéficier d'un accompagnement pendant 5 ans (période 2023-2027) et bénéficier d'une partie de l'enveloppe globale de 100 millions d'euros. 10 territoires sont labellisés Territoires d'Industrie en Bretagne (voir carte).

Revue thématique : Transformation des bureaux en logements, la loi définitivement adoptée

Environ un an après son adoption par l'Assemblée nationale et un premier vote au Sénat, la proposition de loi portée par le député Romain Daubié, permettant de faciliter la reconversion de bureaux ou autres bâtiments en logements, a été définitivement adoptée le 6 juin après un vote unanime.

En quoi consiste cette loi ?

Cette transformation des bureaux et autres bâtiments en logements pourraient représenter, selon les sénateurs, un vivier potentiel d'environ un million de logements.

Le texte de loi prévoit les mesures suivantes :

- **Élargissement du périmètre des bâtiments éligibles à la transformation** : En plus des bureaux, les locaux commerciaux, les hôtels, les établissements d'enseignement désaffectés, les bâtiments publics de type trésoreries, postes ou cités administratives, les locaux de santé, les parkings et garages ainsi que certains bâtiments agricoles ou artisanaux peuvent désormais être convertis en logements.
- **Dérogations aux règles du PLU** : La loi autorise les maires ou président(e)s d'intercommunalités à accorder, au cas par cas, des dérogations aux destinations prévues par le PLU dans le cadre d'un changement de destination visant à créer du logement. Ce dispositif permet de traiter les opérations de recyclage de manière plus flexible, notamment pour des bâtiments tertiaires vacants.
- **Assouplissement des normes de construction** : Les exigences issues du Code de la construction pourront faire l'objet d'adaptations en cas de transformation d'un bâtiment existant, notamment en matière d'accessibilité et de surfaces minimales, dès lors que les principes de sécurité, de salubrité et de confort sont respectés.
- **Un permis de construire à destinations multiples** : L'autorité compétente en matière de PLU peut désormais délimiter des secteurs où un permis de construire peut autoriser plusieurs destinations successives d'un bâtiment sur avis conforme du conseil municipal des communes concernées. Le permis est délivré dans les conditions de droit commun, les pièces fournies lors du dépôt du permis de construire ont une durée de validité de 20 ans et doivent permettre de vérifier la conformité de ces futurs changements. Les changements de destination devront être déclarés en mairie.
- **Des impacts au-delà du Code de l'Urbanisme** : Le Code de la Commande Publique est modifié dans son article L2171-2 relatif aux marchés de conception-réalisation. Les bailleurs sociaux et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) pourront désormais passer des marchés de conception-réalisation sans avoir à remplir les conditions habituellement requises et citées au deuxième alinéa de cet article.

Quant à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), elle accompagnera désormais les collectivités sur les projets de transformation de bâtiments en logements.

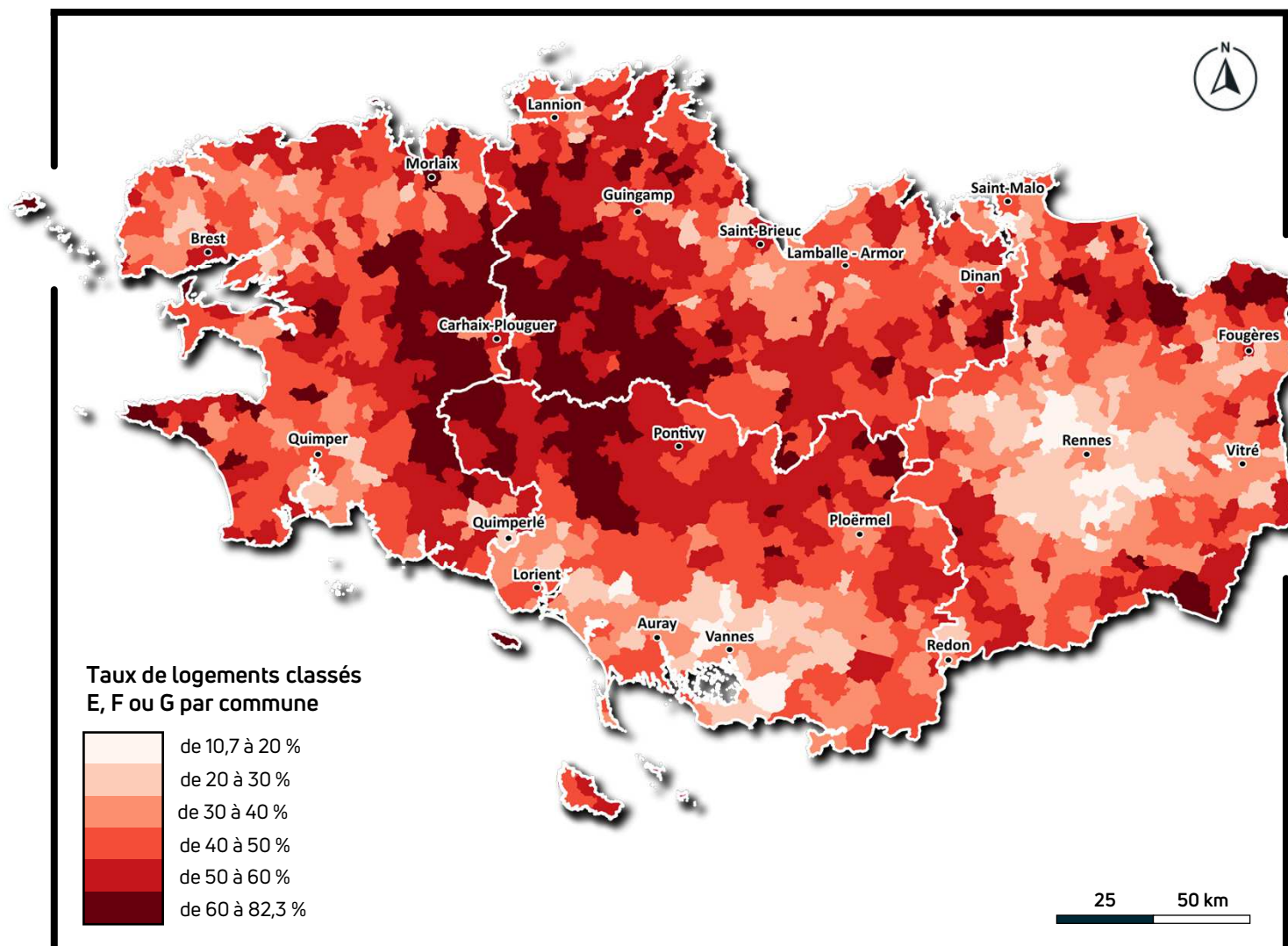


LA CARTE DU MOIS

Interdiction à la location des logements EFG : quelles communes bretonnes les plus exposées à horizon 2034 ?

Depuis le 1er janvier 2025, la location des logements classés E, F ou G au DPE est progressivement interdite, selon un calendrier fixé par la loi : les logements classés G sont interdits à la location dès 2025, les F à partir de 2028, et les E à compter de 2034. En Bretagne, cette réglementation pourrait concerner plus de 809 000 logements, soit 42,5 % du parc résidentiel régional, en incluant les logements actuellement hors du parc locatif mais susceptibles de l'intégrer. Ce taux est légèrement inférieur à la moyenne nationale, estimée à 44 %. Toutefois, la répartition diffère : la Bretagne compte proportionnellement moins de logements classés E que la moyenne nationale, mais davantage de logements classés G.

L'Ille-et-Vilaine affiche la plus faible part de passoires thermiques, avec environ 35 % des logements classés E, F ou G. À l'inverse, le département des Côtes-d'Armor est le département breton le plus concerné, avec près de 49 % du parc résidentiel. Plus largement, le Centre Bretagne est le territoire le plus exposé à l'interdiction progressive de mise en location d'ici 2034.



Réalisation : Cellule Économique de Bretagne

Source : Énergies Demain – Nombre de logement selon l'étiquette DPE - 2021, IGN

REPÈRES

809 104

logements classés E,F,G
en Bretagne en 2021

42,5 %

de logements classés E,F,G à l'échelle
du parc résidentiel de la région Bretagne

Source : Énergies Demain – Nombre de logement selon l'étiquette DPE - 2021, IGN
Traitement : Cellule Economique de Bretagne

Retour sur les 55 ans de la Cellule Économique de Bretagne

À l'occasion des 55 ans de la Cellule Économique de Bretagne, plusieurs actions ont célébré cet événement :

Réalisation d'une vidéo

Nous avons donné la parole à plusieurs partenaires pour illustrer, à travers leurs témoignages, la richesse des collaborations que nous tissons au quotidien. Deux d'entre eux, la DREAL Bretagne et le Conseil régional de Bretagne, ont accepté de partager leur regard en vidéo, évoquant leur engagement, notre coopération de terrain, les apports concrets de nos travaux et leurs attentes pour l'avenir. Merci à eux ainsi qu'aux présidents, directeur et à l'équipe actuelle de la Cellule Economique de Bretagne : lien vers la vidéo : <https://youtu.be/EQmmaAvA7rM>

Recueils de verbatims auprès de nos partenaires

À l'occasion des 55 ans de la Cellule Économique de Bretagne, nous avons donné la parole à nos partenaires pour partager leur attachement à notre association. Ces témoignages illustrent la diversité de nos collaborations et la valeur ajoutée que nous apportons, jour après jour, à l'écosystème breton de la filière Construction. Merci à tous d'avoir accepté de partager votre regard sur l'association.

”

Votre engagement constant et votre capacité à éclairer les dynamiques économiques du secteur sont des piliers essentiels pour les acteurs de la construction en Bretagne. Grâce à vos études, vos analyses et vos publications, vous savez offrir une vision claire et précieuse de l'évolution de notre branche, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des enjeux et à une prise de décision éclairée.

Nicolas Lebon, Secrétaire Général FFB Bretagne

”

Les études produites par la Cellule Économique de Bretagne sont un atout précieux dans la compréhension des enjeux de la filière matériaux de construction et du BTP. Merci à l'équipe pour son professionnalisme, sa polyvalence et sa dynamique, au service de nos activités.

Sylvie Lebreton, Secrétaire Générale UNICEM Bretagne

”

Depuis 55 ans, la Cellule Économique de Bretagne contribue à une meilleure compréhension du secteur de la Construction. La CAPEB tient à saluer la qualité du travail accompli, la finesse des données partagées et la pertinence des réflexions prospectives engagées. Ces contributions nous aident à mieux appréhender et anticiper les évolutions de notre secteur. Nous vous adressons nos plus sincères félicitations pour cet anniversaire et renouvelons notre confiance dans ce partenariat historique et durable où de nouvelles perspectives s'ouvrent, notamment en matière de production de données sur les entreprises artisanales du Bâtiment.

Julian ZAPATA, Secrétaire Général de la CAPEB

”

À l'occasion des 55 ans de la Cellule Économique, la FRTP Bretagne tient à saluer cet acteur essentiel à notre profession. Ses travaux éclairent nos décisions, objectivent nos constats et nourrissent nos propositions. Un grand merci pour cette collaboration précieuse.

Claire Esculier, Secrétaire Générale FRTP Bretagne

Biscuits personnalisés

Pour célébrer les 55 ans de la Cellule Économique de Bretagne et à l'occasion de notre Comité Directeur, nous avons offert à nos partenaires un souvenir gourmand, original et local ! Mission réussie grâce à Presqu'île Compagny, entreprise familiale bretonne implantée à Crozon, qui nous a régales avec ces biscuits personnalisés !

Ce numéro marque la dernière revue mensuelle avant la pause estivale. Rendez-vous en septembre pour de nouvelles actualités, analyses et projets !

La datavisualisation MonSuiviConjoncture sera actualisée début août.

Bel été à toutes et à tous 🌿🌍 !



Les actualités de la Cellule Économique de Bretagne

Retour en images sur les événements du mois !

Intervention à l'AG FFB Bretagne – 27 juin 2025

Intervention du Président Xavier Champs à l'AG FFB Bretagne vendredi 27 juin à Bénodet sur les derniers chiffres de la conjoncture Bâtiment Bretagne : mise en chantier des logements neufs en baisse, avec un niveau historiquement bas pour l'individuel pur, des autorisations en hausse portées par le collectif, stabilité dans le non-résidentiel neuf et ralentissement de l'activité entretien-rénovation : des tendances contrastées par marché et par territoire.



Comité Directeur et célébration des 55 ans de la Cellule – 2 juillet 2025

Au programme :

- Lecture du rapport moral par le Président Xavier Champs et présentation des comptes annuels par le Trésorier François Coville,
- Retour sur 2024 et présentation des travaux de la Cellule,
- Célébration des 55 ans par la diffusion d'une vidéo et des témoignages des partenaires,

Lien vidéo : <https://youtu.be/EQmmaAvA7rM>

- Tour de table des actualités et de conjoncture
- Intervention de Romain Pasquier : « quel avenir pour la Bretagne ? ».

Cet évènement s'est clôturé par un cocktail déjeunatoire.

Merci à l'ensemble de nos partenaires présents lors de notre Comité Directeur pour les échanges !



Avec le concours des membres de la Cellule Économique de Bretagne

Membres fondateurs :



Membres de droit :

Préfecture de la région Bretagne
Conseil régional de Bretagne
Trésorerie Générale
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne (DRAAF)
Conseil Economique, Social et environnemental régional de Bretagne (CESER)

Banque de France
Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Bretagne (DREETS Bretagne)

Membres actifs :

Aro HLM Bretagne
Banque du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP Banque)
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment du Finistère

Conseil de l'Ordre des Architectes de Bretagne
Fédération du BTP des Côtes d'Armor
Fédération du BTP du Finistère
Fédération du BTP d'Ille-et-Vilaine
Fédération Morbihannaise du BTP

Fédération Ouest des SCOP du BTP
Fédération des Promoteurs Immobiliers Bretagne (FPI Bretagne)
Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction de Bretagne (FDMC)
Fibois Bretagne
Rennes Métropole